



Dossier de demande de subvention 2021

Votre association, à vocation sportive, culturelle, sociale, mène une action sur le territoire de la commune de Saint-Nizier du Moucherotte.

Votre commune est susceptible de soutenir le fonctionnement ou tout projet spécifique mené.

Les dossiers de demande de subvention sont téléchargeables sur le site internet de la commune et/ou à retirer auprès de l'accueil de la mairie, à compter du 6 janvier 2021

Pour le dépôt de vos demandes, merci de bien vouloir respecter **la date limite du vendredi 05/02/2021.**

L'analyse des dossiers s'effectuera en début d'année 2021 par les Commissions Vie Associative et Finances. Dans un second temps, le Conseil Municipal aura jusqu'au 20 février 2021 pour délibérer sur l'allocation des subventions aux associations.

Le calcul de la subvention attribuée s'effectuera à partir de 4 critères : le nombre d'adhérents de la commune, le coût de l'activité, la participation de l'association aux animations du village et l'utilisation des bâtiments communaux.

Les réponses aux demandes de subventions seront transmises aux associations par courrier en avril 2021.

NB : Exceptionnellement, et au regard de l'objet de la demande et du budget disponible, le conseil municipal, instance délibérante de la collectivité, peut décider d'attribuer une subvention en cours d'année. Cependant, l'essentiel des demandes sera étudié selon le calendrier ci-dessus.

Demandes de subvention :

Documents communs à toutes les demandes :

- Description de l'association (fiche 1)
- Budget prévisionnel de l'association (fiche 2)
- Attestation sur l'honneur (fiche 6)

Bilan des actions subventionnées en N-1 :

- Bilan qualitatif
- Bilan financier – trame à respecter

La présente demande de subvention est :

- Une première demande
- Le renouvellement d'une demande

Vous déposez une demande pour 2021 :

- Auprès de la commune de Saint-Nizier du Moucherotte
- Auprès de la CCMV
- Auprès d'une autre commune du plateau. Laquelle ? _____

NB : L'attribution des subventions se fera de manière concertée entre CCMV et la commune.

L'association ne peut recevoir une subvention que de l'une ou l'autre des collectivités (CCMV ou commune).

FICHE 1. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

► IDENTIFICATION DE L'ASSOCIATION

Nom :

Sigle :

Numéro de SIRET :

Objet :

Adresse du siège social

Adresse :

Code postal : Commune :

Courriel :

Site internet :

Adresse de correspondance si différente du siège social :

Adresse :

Code postal : Commune :

Votre association est-elle :

Nationale Régionale Départementale Locale

Au niveau local, quel est le périmètre d'action de l'association :

- Les 6 communes de la CCMV et d'autres territoires (précisez) :
- Les 6 communes de la CCMV
- Plusieurs communes de la CCMV (précisez) :
- Une seule commune de la CCMV (précisez) :

Quel est le nombre d'adhérents de l'association au 31 décembre de l'année écoulée ?

Nombre adhérents	Total adultes	Total enfants -18ans
Autrans-Méaudre		
Corrençon		
Engins		
Lans-en Vercors		
St Nizier-du-Moucherotte		
Villard de Lans		
TOTAL		

Représentant légal (Président ou personne désignée par les statuts)

Nom :

Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Courriel :

Personne en charge du présent dossier de demande de subvention (si différent du représentant légal)

Nom :

Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Courriel :

Quels sont les unions, fédérations ou réseaux auxquels est affiliée votre association ? :

Votre association dispose-t-elle d'un commissaire aux comptes ?

Oui Non

► RESSOURCES HUMAINES DE L'ASSOCIATION

Quels sont les moyens humains de l'association :

Nombre de bénévoles :

(Personnes contribuant régulièrement à l'activité de l'association sans être rémunérées)

Nombre total de salariés :

Nombre de salariés en équivalent temps plein (ETP) :

Nombre d'emplois en CDI :

Nombre d'emplois en CDD :

Nombre d'emplois bénéficiant d'aide de l'État :

► PROJET EDUCATIF ET/OU SOCIAL DE L'ASSOCIATION

Précisez dans les grandes lignes :

Les valeurs, l'éthique que l'association souhaite soutenir ou développer

Les objectifs sous tendant l'action de l'association

FICHE 2. BILAN FINANCIER GLOBAL DE L'ASSOCIATION

Précisez la période d'exercice comptable de l'association

La date de début de l'exercice en cours :

la date de fin :

fournir le bilan financier présenté et voté lors de la dernière assemblée générale

FICHE 3. BILAN D'ACTIVITE GLOBAL DE L'ASSOCIATION

FOURNIR LE DERNIER COMPTE RENDU D'ASSEMBLEE GENERALE

FICHE 4. BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL DE L'ASSOCIATION

Précisez la période d'exercice comptable de l'association

La date de début de l'exercice en cours :

la date de fin :

fournir le budget prévisionnel présenté et voté lors de la dernière assemblée générale

Le budget prévisionnel doit être équilibré : le total des charges (dépenses) et le total des produits (recettes) doivent être similaires.

Cette présentation budgétaire respecte la nomenclature du plan associatif comptable. Si vous disposez déjà d'un budget établi sous cette forme, il vous suffit de le transmettre sans remplir cette fiche.

FICHE 5. PREVISIONNEL D'ACTIVITES DE L'ASSOCIATION

PRESENTATION DE L'ACTION OU DU PROJET

Personne responsable de l'action ou du projet :

Nom :

Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Courriel :

Il s'agit : d'une nouvelle action du renouvellement d'une action

Description et objectifs de l'action ou du projet ainsi que les raisons et motivations ayant conduit à sa réalisation :

Informations complémentaires :

Quels sont les moyens mis en œuvre pour réaliser l'action ou le projet ?

Quels sont les bénéficiaires de l'action ou du projet (nombre, enfants, adultes, caractéristiques sociales... ?)

Quelle est la zone géographique concernée (commune(s), intercommunalité(s), département(s), ...) ?

Date de début de l'action ou du projet :

Durée de l'action ou du projet :

Informations complémentaires éventuelles :

FICHE 4. BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTIVITE

la date de début de l'action:

la date de fin :

DOCUMENTS A TRANSMETTRE

Pour que votre dossier de demande de subvention soit complet, il doit contenir :

Le présent dossier complété :

- fiches 1 et 2 au minimum
- fiches 3 et 4 si la demande de subvention concerne une action ou un projet spécifique
- fiche 5 si l'association bénéficie de contribution volontaire
- Attestation sur l'honneur (fiche 6 complétée et signée)

Ainsi que :

- Dernier rapport d'activité approuvé de l'association
- Bilan de trésorerie validé par l'association

Les demandes de subventions sont à adresser avant le 29 janvier 2021 à :

Mairie de Saint-Nizier du Moucherotte
190 route des quatre montagnes
38250 Saint-Nizier du Moucherotte

Pour toutes questions complémentaires vous pouvez contacter :

Le secrétariat de la mairie